

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2019

ASSOCIATION ESPACE BELLEDONNE
Parc de la Mairie
38190 LES ADRETS

A l'assemblée générale de l'association Espace Belledonne,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Espace Belledonne relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

INCERTITUDE SIGNIFICATIVE LIEE A LA CONTINUTE D'EXPLOITATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée aux décalages de règlement depuis 2015 des subventions Région et Leader, susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « *Faits caractéristiques de l'exercice* » de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « *Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation* » nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la correcte évaluation des subventions à recevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,

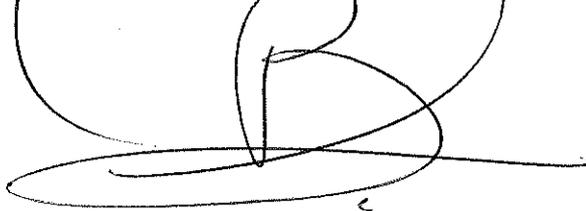
h

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Motte Servolex, le 14 septembre 2020

Le commissaire aux comptes

SR ADDIT



Loïc BROUSSE

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	501		501	501
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	534	534		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	16 501	14 990	1 512	1 799
	Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	17 536	15 524	2 013	2 300
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances	481 662		481 662	411 289	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	43 280		43 280	35 615	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	524 942		524 942	446 904
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	542 479	15 524	526 955	449 204

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	6 630	6 630
	Report à nouveau	48 903	50 785
	Résultat de l'exercice	(96 243)	(1 883)
	Total des fonds propres	(40 711)	55 532
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	(40 711)	55 532
Provisions	Provisions pour risques	100 000	
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	100 000	
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	300 000	160 000
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 625	92 408
	Dettes fiscales et sociales	32 170	31 011
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	53 350	51 550	
Produits constatés d'avance	31 520	58 703	
	Total des dettes	467 666	393 672
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	526 955	449 204
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(96 243,03)	(1 882,71)
	(1) Dont à moins d'un an	467 666	393 672
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018	
		12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	83		
	Prestations de services	63 805	63 743	
	Productions stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation	402 953	349 830	
	Dons			
	Cotisations			
	Legs et donations			
	Autres produits de gestion courante	4	3	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	733	122	
	Autres produits			
	Total des produits d'exploitation	467 578	413 697	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
Variation de stock				
Autres achats et charges externes		192 480	192 678	
Impôts, taxes et versements assimilés		2 047	1 668	
Rémunération du personnel		184 405	145 839	
Charges sociales		59 063	58 198	
Subventions accordées par l'association				
Dotation aux amortissements et dépréciations		947	826	
Dotation aux provisions		100 000		
Autres charges		4	2	
Total des charges d'exploitation		538 947	399 211	
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(71 369)	14 486	
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	Intérêts et produits financiers	79	45	
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations			
	Intérêts et charges financières	4 332	3 559	
2 - RESULTAT FINANCIER		(4 253)	(3 514)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		(75 622)	10 973	
Produits financiers	Produits exceptionnels	690	4 941	
	Charges exceptionnelles	21 311	17 797	
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		(20 621)	(12 856)
	Impôts sur les sociétés			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
TOTAL DES PRODUITS		468 347	418 684	
TOTAL DES CHARGES		564 590	420 566	
EXCEDENT ou DEFICIT		(96 243)	(1 883)	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS			
	Bénévolat			
	Prestations en nature			
	Dons en nature			
	CHARGES			
	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole				

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Faits caractéristiques de l'exercice

Sur l'exercice 2019, l'association a connu aussi des difficultés de trésorerie liées à des différés d'encaissements de subvention. Afin de faire face à ses échéances d'exploitation, l'association a eu recours à une avance de trésorerie de 300.000 €, versée par la Communauté de Commune du Grésivaudan.

Par ailleurs, pour faire face à l'incertitude lié au recouvrement de subventions, il a été décidé de doter une provision pour risques à hauteur de 100.000 €.

Evénements postérieurs à la clôture

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC n°2014-03.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Frais d'établissement : 3 ans

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Constructions sur sol d'autrui : 20 ans
- Installations techniques, matériel et outillage : de 3 à 5 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 ans
- Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : de 3 à 10 ans

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Subventions d'exploitation

Les subventions sont comptabilisées en produits, au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé et que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Produits à recevoir

Le poste produits à recevoir s'élève à 481 022 € au 31/12/2019 et se décompose de la manière suivante :

- produits à recevoir d'actions réalisées en 2015 : 53 922 €
- produits à recevoir d'actions réalisées en 2016 : 69 112 €
- produits à recevoir d'actions réalisées en 2017 : 60 761 €
- produits à recevoir d'actions réalisées en 2018 : 107 598 €
- produits à recevoir d'actions réalisées en 2019 : 182 034 €
- adhésions 2019 des membres à recevoir : 7 595 €

Ces montants à recevoir de 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 correspondent principalement à des subventions de la Région et de l'Union Européenne (programme Leader) gérées par la Région Auvergne Rhône Alpes.

Pour ces subventions, les avis d'attribution sont en possession de l'Association. Le décalage de règlement est lié à la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des subventions qui était piloté et versé auparavant par l'Europe pour le précédent programme Leader.

Aucune provision n'a été constatée sur les comptes clos au 31/12/2018.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virement p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	1 035					1 035
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 035					1 035
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	15 841		660			16 501
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 841		660			16 501
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	16 876		660			17 536

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	534			534
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	534			534
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	14 042	947		14 990
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 042	947		14 990
TOTAL	14 576	947		15 524

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	91	91	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	481 571	481 571	
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		481 662	481 662	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

	31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
--	------------	--------------	-----------	---------------

DETTES	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine			
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	300 000	300 000	
	Emprunts et dettes financières divers			
	Fournisseurs et comptes rattachés	50 625	50 625	
	Personnel et comptes rattachés	2 389	2 389	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 903	26 903	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 878	2 878	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Groupe et associés			
	Autres dettes	53 350	53 350	
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	31 520	31 520		
TOTAL DES DETTES		467 666	467 666	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		377 704		
Emprunts remboursés en cours d'exercice		237 704		
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Total des Charges à payer		55 561
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		50 625
<i>Fournisseur f.n.p.</i>	50 625	
Dettes fiscales et sociales		4 936
<i>Personnel charges a payer</i>	2 389	
<i>Organismes cap/cp</i>	1 207	
<i>Etat autre c.a.p.</i>	1 340	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

--

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Total des Produits à recevoir		481 571
Autres créances		481 571
<i>AAR far honoraires</i>	549	
<i>Divers produits a recevoi</i>	481 022	

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		31 520	31 520
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			31 520

--